

Bienvenue à la Maison d'Accueil Spécialisée Les Palmiers



L'ensemble de l'équipe de la MAS vous souhaite la bienvenue et dès à présent, vous propose un accompagnement adapté.

Etablir une relation basée sur le respect, la tolérance, la transparence, et à laquelle votre famille est associée, reste pour nous une priorité, avec pour objectif principal : un parcours personnalisé dans un cadre de vie en collectivité.

La Directrice

L'Établissement

Présentation générale

La Maison d'Accueil Spécialisé Les Palmiers a été créée après autorisation du préfet de région du 19 avril 1993. Le double agrément DDASS et CRAM du 21 mars 1994 a été nécessaire pour que l'établissement puisse accueillir les premiers résidents : 10 résidents en 1994 et 16 résidents en internat aujourd'hui.

La MAS assure l'hébergement et les repas, l'aide et l'assistance que nécessite la notion de dépendance, un suivi médical, des activités à visée thérapeutique, des activités de vie sociale et d'animations en vue de procurer du confort, d'améliorer, ou de maintenir les acquis.

Formalités administratives

Admission :

Personnes adultes hommes et femmes, handicapées mentales, bénéficiant d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), précisant leur admission en Maison d'Accueil Spécialisé.

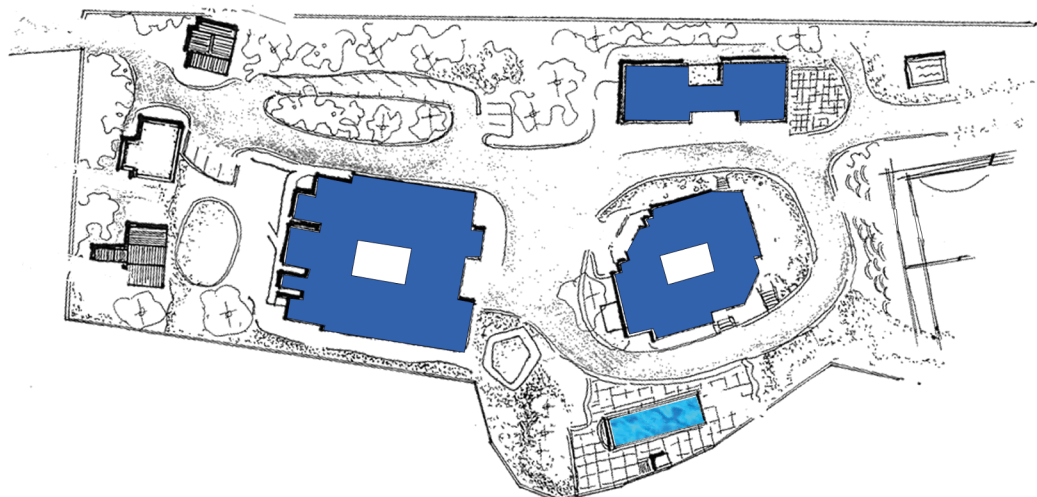
Il s'agit d'adultes polyhandicapés nécessitant un suivi médical, une aide et un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne.

Après une étude technique du dossier par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, l'admission est proposée à la commission d'admission composée de représentants de l'association et de l'établissement. Une fois la décision prise, elle sera notifiée à l'intéressé et à son représentant légal.

Pièces administratives à fournir :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 4 photos d'identité | <input type="checkbox"/> Copie du carnet de santé |
| <input type="checkbox"/> Fiche de renseignements | <input type="checkbox"/> Copie du livret de famille |
| <input type="checkbox"/> Questionnaire d'habitudes | <input type="checkbox"/> Copie de la Carte Mutuelle |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité | <input type="checkbox"/> Copie de l'Attestation d'Assuré Social |
| <input type="checkbox"/> Notification CDAPH en cours de validité conforme au placement envisagé | <input type="checkbox"/> Original ou copie de la carte d'identité |
| | <input type="checkbox"/> Original ou copie de la carte d'invalidité |

Plan





Horaires d'ouverture

Un accueil permanent vous est proposé à l'année.

Un accueil sur le plan administratif vous est proposé de 9h à 12h et de 14h à 17h.



Hébergement

Le mobilier de votre chambre est fourni par l'établissement.

Vous avez la liberté de personnaliser votre chambre par l'apport de petits meubles appropriés, bibelots, télévision, etc., dans la mesure où ils répondent aux normes de sécurité en vigueur.



Les espaces de convivialité

Des lieux de détente équipés de moyens audiovisuels et ludiques sont mis à votre disposition.



Les repas

Les repas font partie intégrante de votre accompagnement.

Un menu adapté à votre état de santé et à vos convictions religieuses vous sera proposé.

La salle à manger des unités vous accueille :

* Petit-déjeuner : De 8h45 à 09h30 en semaine, et de 9h15 à 10h15 le week-end.

* Déjeuner : De 12h00 à 13h15

* Dîner : De 19h00 à 20h15



Votre courrier

Votre courrier et vos colis seront distribués du lundi au vendredi. Afin de faciliter cette tâche, recommandez à vos correspondants de

préciser vos nom et prénom. Vous pouvez expédier votre courrier en le remettant au personnel du service qui en assurera le départ.



Téléphone

L'établissement met à votre disposition un téléphone au sein de chaque unité, qui vous permet de recevoir des appels à heures précises.

Si vous souhaitez téléphoner vous-même, un point phone est à votre disposition à l'entrée de la MAS Les Kiwis. Une permanence téléphonique est mise en place pour joindre directement les personnes accueillies, sur leur unité de vie.



Visites

Vos parents et amis sont les bienvenus. Les visites sont autorisées de 17h à 19h en semaine, ainsi que le week-end de 10h à 12h

et de 14h à 18h.

Elles sont autorisées le week-end et tolérées individuellement en semaine, hors des temps familiaux (repas, toilettes, lever et coucher), dans le respect de votre accompagnement et de l'organisation de la collectivité. Des dérogations peuvent être accordées exceptionnellement selon la situation. Il en est de même pour les départs et retours en famille.

Parents et amis peuvent prendre leur repas avec vous s'ils le désirent, mais ils doivent le signaler à l'avance au cadre de permanence qui leur en indiquera les modalités.

Il est possible de prendre rendez-vous, auprès des secrétariats, pour une rencontre avec un membre de la Direction.



Les prestations annexes

Votre linge est entretenu conjointement par le service blanchisserie de l'ESAT Les Glycines et par le service blanchisserie de l'établissement.

Il est important qu'il soit étiqueté à votre nom de préférence en "noms tissés" cousus. Certains articles de composition délicate ne sont pas conseillés au risque d'être endommagés. L'entretien des locaux est effectué tous les jours par le prestataire hôtellerie de La Plantation, en respectant les protocoles d'hygiène établis.

Une équipe d'agents d'entretien spécialisés assure toute réparation courante.



Santé

Les traitements médicamenteux sont délivrés en réponse à une prescription médicale.

L'introduction de denrées alimentaires est réglementée et soumise à l'accord de la direction.



Boissons, tabac et autres produits illicites

En accord avec la loi Evin et pour des raisons de sécurité contre l'incendie, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux.

Un espace fumeur est prévu dans la partie centrale du site. Cet espace abrité vous est réservé ainsi qu'au personnel.

L'introduction à l'intérieur de l'établissement de boissons alcoolisées est réglementée et les produits illicites sont formellement interdits.

Les Équipes

VOTRE RÉFÉRENT

ÉQUIPE ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Éducateurs spécialisés
Moniteurs Éducateurs
AMP

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Ressources Humaines
Service Résidents
Service technique et achats
Assistante de service social

ÉQUIPE MÉDICALE ET THÉRAPEUTIQUE

Médecin Généraliste
Médecin Psychiatre
Psychologue
Ergothérapeute
Infirmière
Coordinatrice des activités physiques adaptées

PRESTATAIRES

Hôtellerie
Restauration
Transport

SERVICES GÉNÉRAUX

Référent Sécurité
Agent d'entretien

DIRECTEUR



Patrick VOLONNINO

DIRECTRICE ADJOINTE



Myriam KRADRAOUI

CHEFFE DE SERVICE



Amélie LUTZ

Équipe de direction



Elle met en œuvre la politique définie par l'Association dans le respect du projet associatif et du projet d'établissement.

Équipe administrative



Elle gère toutes les ressources humaines, matérielles, administratives, financières et informationnelles nécessaires au fonctionnement efficace et à la maîtrise de l'organisation.

Équipe éducative



Cette équipe assure votre accompagnement au quotidien et vous aide à construire un projet de vie qui correspond à vos besoins et attentes.

Équipe médicale et thérapeutique



Les membres de l'équipe médicale et paramédicale vous proposent, en cas de besoin :

- des accompagnements thérapeutiques de rééducation et de soins,
- des activités corporelles et sensorielles

L'assistante de service social



Elle oriente et soutient dans leurs démarches les personnes accueillies et leurs familles afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales qu'elles rencontrent.

Elle contribue à la qualité du service qui vous est offert par l'Unapei Alpes Provence dans les différents établissements et services.

Les Activités

Une attention particulière est apportée au moment des repas qui sont pris par Unité de vie. L'équilibre et la texture des repas, sont élaborés en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et la société de restauration.



Les chambres sont spacieuses, personnalisées, individuelles avec une salle de bain. Elles sont conviviales et aménagées de façon à préserver l'intimité de chacun.

Les séjours vacances

Vous participez au moins à un séjour annuel. Les séjours durent de 2 jours à une semaine et regroupent environ de 4 à 8 résidents. Ils se déroulent sur un site offrant des aménagements adaptés à l'accueil des personnes. Ils vous offrent l'occasion de découvrir des endroits pittoresques ou de pratiquer des activités en relation avec le site choisi.



Les activités

Les activités variées sont proposées en fonction des besoins et des choix possibles : Elles sont à visées thérapeutiques, socialisantes, de plein air.



Une piscine et un bassin d'eau intérieur permettent d'apporter bien être et détente toute l'année. La piscine est aussi un support pour les loisirs.



La terrasse est une extension du lieu de vie : enceinte murale proposant une possibilité de déplacements en plein air et en sécurité.



Les relations avec votre famille

Si l'accueil et l'accompagnement vous concernent en premier lieu, l'établissement ou le service qui vous reçoit souhaite entretenir des relations basées sur l'échange et la collaboration avec votre famille ou votre représentant légal.

C'est dans ce cadre qu'ils pourront être sollicités pour participer à la mise en place du Contrat de Séjour ou du Document Individuel de Prise en Charge, et de votre projet personnalisé.

Des réunions annuelles rassemblent familles et professionnels pour évoquer la vie au sein de l'établissement ou du service et rencontrer des responsables de l'Association.

Nous proposons de rester à l'écoute des familles et des responsables légaux pour échanger sur les objectifs de l'accompagnement et expliciter les actions à conduire ; avec votre consentement des rencontres régulières sont envisageables.

Tous les deux ans est proposée une enquête permettant d'identifier la satisfaction sur la qualité des prestations délivrées.

Vos Droits et vos Devoirs

Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein des établissements et services.
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la vie sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Représentants des personnes accueillies :

.....
.....

Représentants des familles :

.....
.....

Représentant de l'Association :

.....

Représentant des professionnels :

.....

Utilisation confidentielle des renseignements qui vous concernent

Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez lors de votre entrée au sein de l'établissement et qui font l'objet d'un traitement informatique sont soumis au strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives qui vous concernent dans les conditions d'utilisation de ces données définies par la loi "informatique et libertés". Votre droit d'accès et de rectification s'exerce par courrier auprès du Directeur de l'établissement.

Modalités d'accès à votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder directement à l'ensemble de votre dossier médical, cependant nous vous conseillons de le faire par l'intermédiaire d'un professionnel de santé compétent que vous désignerez afin qu'il puisse vous informer précisément des éléments techniques contenus dans votre dossier.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en adressant votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement. Si vous êtes mineur, le droit d'accès au dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Il en est de même pour tous les documents qui vous concernent dans les différentes disciplines.

Rappels des Principes de la Charte des Droits et Libertés

Votre établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

- Non discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le Projet Individualisé

Vous avez la possibilité, dans la mesure de vos capacités, de participer à l'élaboration de votre projet individualisé qui précise les objectifs et les modalités concrètes de votre accompagnement. Pour élaborer votre projet individualisé, l'établissement recueille vos attentes et celles de votre famille.

Le Projet de sortie

Quels que soient votre parcours et vos choix, vous pouvez décider d'un projet de sortie. La mission de l'établissement est aussi de vous aider et de vous guider vers ce nouveau projet de vie.

Satisfaction et réclamation

Pour nous faire part de votre satisfaction ou de vos réclamations, vous pouvez vous adresser directement aux personnes qui vous accompagnent ou à la direction.

Vous pouvez aussi vous exprimer par l'intermédiaire des représentants au Conseil à la Vie Sociale. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction vous sera adressé.

D'avance, nous nous engageons à prendre en compte votre demande et à étudier vos remarques dans les meilleurs délais.

Prévention de la maltraitance

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance sur les personnes handicapées, un numéro national a été mis en place : le 3977.

Votre sécurité

Votre sécurité est assurée par l'ensemble du personnel et plus particulièrement par un référent sécurité qualifié.



Conduite à tenir en cas d'incendie :

Nous comptons sur votre vigilance pour prévenir le personnel en cas de situation suspecte. Vous devez vous conformer aux consignes réglementaires de sécurité qui sont affichées dans les couloirs de circulation, ainsi qu'aux directives données par le personnel.

La sécurité de vos biens :

Vous serez invité, lors de votre admission, à effectuer, contre reçu, le dépôt des sommes d'argent et des objets de valeur en votre possession. L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte, de la détérioration ou de la disparition des objets non régulièrement déposés sauf faute établie à son encontre. Votre dépôt vous sera restitué, sur votre demande, en cours de séjour ou à votre sortie.



Assurance responsabilité civile :

Vous êtes assuré en responsabilité civile lorsque vous vous trouvez dans le cadre de votre accompagnement ou à l'extérieur.

Surveillance de nuit :

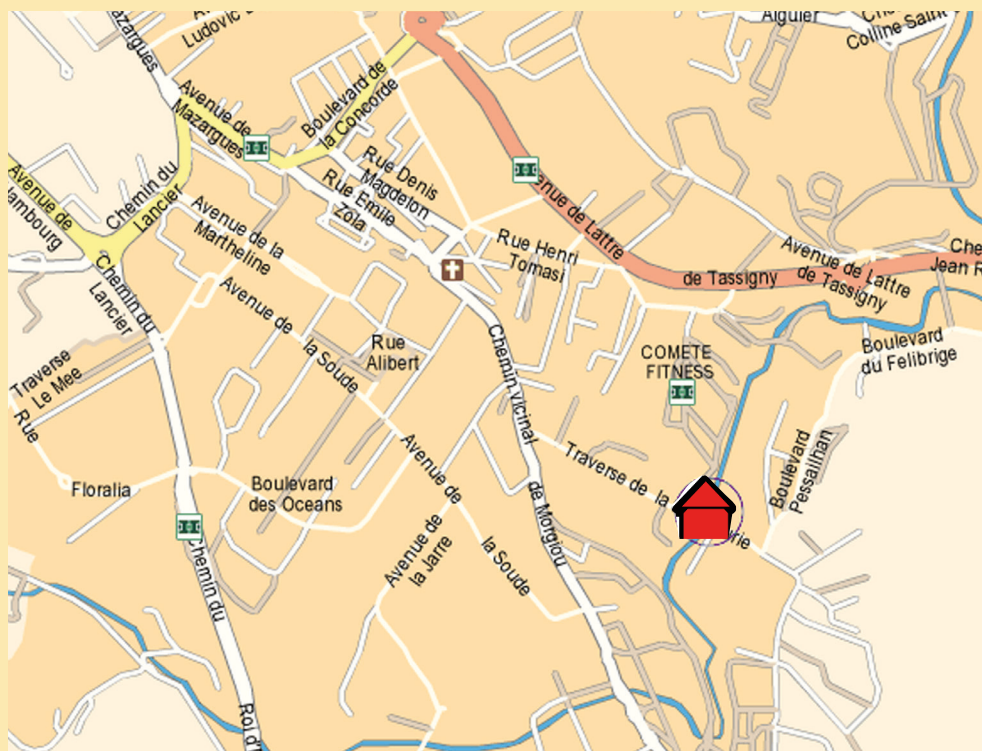
Un surveillant de nuit assure votre sécurité de 22h00 (heure de départ de l'équipe de l'après-midi) à 7h30 (heure d'arrivée de l'équipe du matin).

Coordonnées et accès

COORDONNÉES

MAS LES PALMIERS
Traverse de la Seigneurie
Chemin de l'Escampoun
13009 MARSEILLE

Tél: 04.91.40.76.00
Fax: 04.91.40.45.20
eMail: plantation@unapei-ap.fr



ACCÈS

METRO
Ligne 2
Arrêt "Rond-Point du Prado"

BUS :
Lignes n°22S
Arrêt "Rabat Seigneurie"


Unapei
Alpes
Provence

Siège Social

26 rue Elzéard Rougier - 13004 MARSEILLE
Tél : 04 91 10 76 00 - Fax : 04 91 10 76 15
e-mail : contact@unapei-ap.fr - www.unapei-ap.fr